



# Commune de LUDESSE

Janvier 2019

## Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*La sécurité des habitants de LUDESSE est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.*

*A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.*

*Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement*

*Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes informés par affichage.*

*Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.*

*Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.*

*Le maire.  
René MARAIS.*

### Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes, ...) non traités dans ce dossier.

### Les numéros utiles en cas d'urgence :

**Sapeurs Pompiers : 18 ou 112**

**SAMU : 15**

**Gendarmerie : 17**

**N° de la mairie : 04.73.96.21.33**

**EDF : 0810 333 063**

**GDF : 0810 433 063**

## INTRODUCTION

### Cadre législatif

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Ce document reprend les informations transmises par le Préfet qui a dressé un inventaire des risques majeurs pour l'ensemble des communes du Département (Dossier Départemental des Risques Majeurs), consultable sur le site [www.puy-de-dome.pref.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr)

Lien : [http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr/protection\\_populations/securite\\_civile/ddrm.php](http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr/protection_populations/securite_civile/ddrm.php)

La commune de LUDESSE est concernée par un risque majeur :

### Risque naturel : Séisme pour l'ensemble du territoire ;

Le Conseil Municipal et les employés municipaux sont sensibilisés à la gestion des risques mais dans le domaine de la sécurité chacun d'entre vous doit être un acteur et un partenaire responsable.

Le DICRIM est consultable en Mairie et affiché dans les lieux recevant du public. Ce document est évolutif et peut être modifié.

Les équipements minimums à conserver à domicile :

- Radio portable avec piles de rechange,
- Lampe torche avec piles,
- Eau potable,
- Trousse de pharmacie,
- Papiers d'identité,
- Couvertures,
- Matériel de confinement ...

## Commune de Ludesse

### Liste des Arrêtés de Catastrophes naturelles depuis 1982

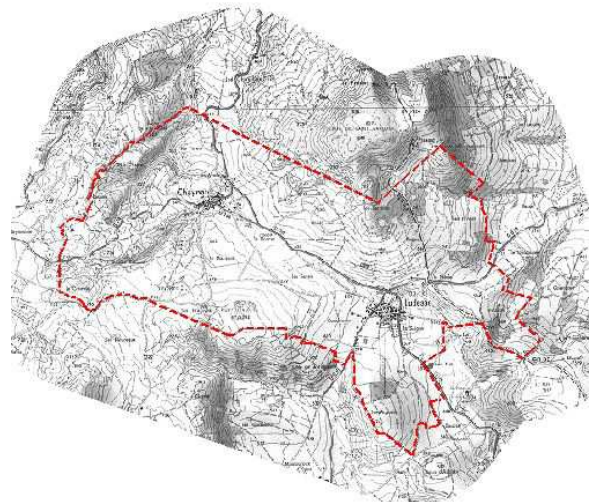
Tempête 06/11/1982

Inondations et coulées de boue 04/06/1992

Inondations et coulées de boue 09/06/1992

Inondations et coulées de boue 04/11/1994

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain  
25/12/1999





## RISQUE SÉISME

### SITUATION :

La commune de LUDESSE est située en zone de sismicité modérée (zone 3)

### Historique :

Pas d'historique sur le territoire de la Commune (à consulter sur le site [www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net))

### MESURES PRISES :

- **Respect de la réglementation parasismique** : sensibilisation des particuliers et professionnels lors du dépôt de la demande de permis de construire.
- **Surveillance sismique** assurée par l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

#### 1- Se mettre à l'abri

**Si vous êtes à l'extérieur,**  
**S'éloigner des bâtiments, des fils électriques, des arbres, de tout ce qui peut s'effondrer**  
**En voiture, s'arrêter, ne pas descendre avant l'arrêt des secousses**

**Si vous êtes à l'intérieur,**  
**S'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur**  
**Coupez l'électricité, le gaz.**

#### 2- Ecouter la radio : Radio France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 MHz

#### 3- Suivez les consignes

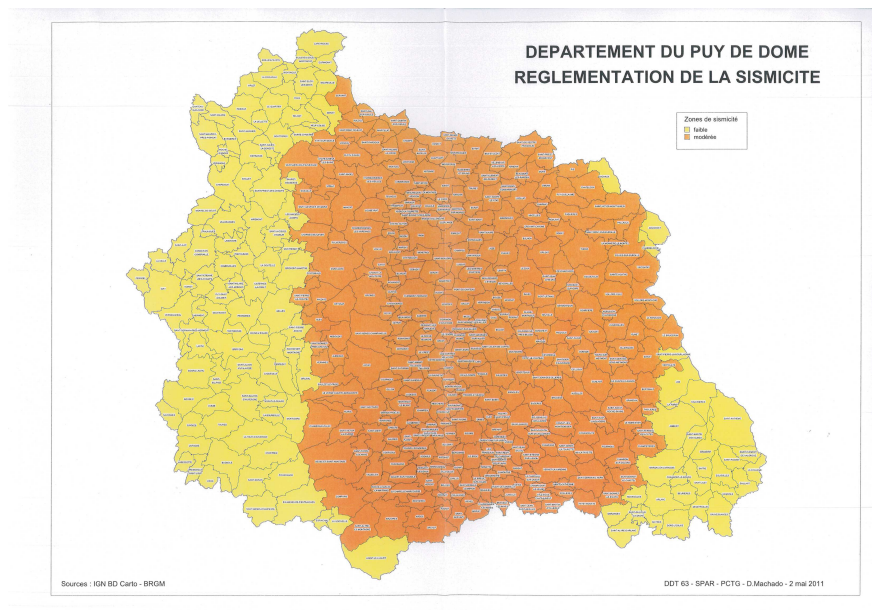
**N'allez pas chercher vos enfants à l'école (ils seront mis à l'abri par les enseignants dans le cadre du PPMS - Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

**Ne prenez pas votre véhicule**

**Ne téléphonez pas**

Libérez les lignes pour les secours

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS**





## RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol**

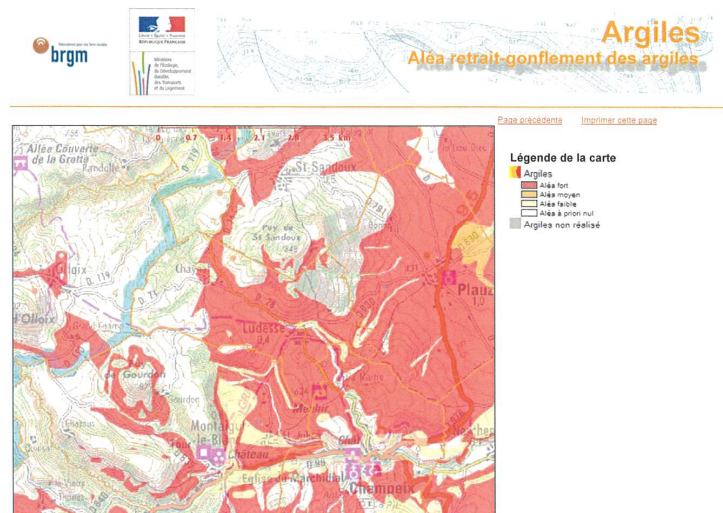
### SITUATION

La commune de LUDESSE est concernée par **Le retrait-gonflement des sols argileux**.

Les phénomènes de retrait gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Le Puy-de-Dôme fait partie des départements français fortement touchés par le phénomène, puisque 4 111 sinistres imputés à la sécheresse, répartis dans 122 communes du département, y ont été recensés dans le cadre de l'étude menée par le BRGM en 2010.

www.argiles.fr

Page 1 sur 1



Historique :

Pas d'historique sur le territoire de la Commune

À consulter sur les sites :

- Inventaires des cavités souterraines [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net)
- Inventaires des mouvements de terrain [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)
- Inventaires des sols argileux [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain**

**1- Pendant l'évènement**

**Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments**

**Ne revenez pas sur vos pas**

**Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé**

**2 – Après l'évènement**

Évaluez les dégâts informez les autorités

**EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL**

**A l'intérieur A l'extérieur**

Dès les premiers signes, **évacuez** les bâtiments et n'y retournez pas

**Éloignez-vous** de la zone dangereuse



## RISQUE TEMPÊTE

### SITUATION :

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

Ex : tempête de 1999

Les **épisodes neigeux** accompagnés de vague de grand froid entraînent du gel et du verglas. Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement difficiles sur l'ensemble des réseaux routiers, ferroviaires et aériens. Le risque des accidents routiers est accru. Une immobilisation temporaire des moyens de circulation peut également survenir. D'importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

### Les conseils de comportement face à une vigilance météo « vents violents » :

**Vigilance orange** - Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute

- Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)
- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent

**Vigilance rouge** - Rester chez soi

- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches
- Écouter la radio
- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

### Les conseils de comportement face à une vigilance météo « neige/verglas » :

**Vigilance orange** - Se renseigner sur les conditions de circulation et limiter les déplacements ; limiter la vitesse sur route et autoroute,

- Privilégier les transports en commun
- Respecter les déviations mises en place
- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile - Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol
- Laisser passer les engins de déneigement sur les routes et autoroutes

**Vigilance rouge** - Rester chez soi, éviter tout déplacement

- prévoir des éclairages de secours et faire une réserve d'eau potable,
- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place, se munir d'équipements spéciaux, prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route à bord du véhicule
- Écouter la radio
- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route coupée
- Se conformer aux consignes données
- Protéger les canalisations d'eau contre le gel,
- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol
- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile

Commune de LUDESSE

---

PUY-DE-DOME  
AUVERGNE



sismicité

en cas de **danger** ou d'**alerte**

- 1. abritez-vous**  
*take shelter*

---

- 2. écoutez la radio**  
*listen to the radio*  
Station France Bleu Pays d'Auvergne 102.5  
MHz

---

- 3. respectez les consignes**  
*follow the instructions*
  - **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**
  - **ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours**
  - **ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle**

pour en savoir **plus**, consultez

- > **à la mairie** : le DICRIM **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs**
- > **en Préfecture**, le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs**
- > **sur internet** : [www.prim.net](http://www.prim.net)  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)